

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017 (20h30)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Excusé(e)s : Rodrigue ROUBY (procuration donnée à Gérard CROZIER), Marie-Cécile SEGUIN (procuration donnée à Denis CORNILLON), Sylvie VACHON (procuration donnée à Christel DUBOIS), Fanny MOREL (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Maryvonne CORNU-CHARRIER (procuration donnée à Monique MANCHON).

Absent(e)s : Didier CHALAS, Marlène DEFROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Christophe BURLING.

Le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte-rendu de la séance du 21 mars 2017 qui ne soulève aucune observation. Il adresse ensuite au nom du Conseil municipal ses condoléances à la famille de M. Gilbert ACHARD décédé le 6 avril dernier.

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, il indique que le projet de budget 2017 qui va être présenté ce soir, est le fruit d'un débat d'orientation budgétaire entre les conseillers organisé le 25 février dernier, du travail de la commission finances du 30 mars, et des conseillers municipaux à nouveau réunis le 6 avril. Le Maire liste les personnes ayant participé à ces trois rendez-vous.

Il rappelle ensuite le contexte de baisse de dotations de l'Etat et les compétences nouvelles confiées aux communes sans moyens équivalents pour les assumer. Les ressources financières augmentent moins vite que les charges de fonctionnement. Il parle « d'étranglement » pour qualifier les marges de manœuvre restant aux petites collectivités. La Commune d'Alex s'en sort relativement bien dit-il pour l'instant mais on doit continuer à faire des arbitrages et à rester prudent.

Le Maire désigne son 1^{er} adjoint M. Jean-Michel CHAGNON président de séance puis sort de la salle. Il ne peut participer au débat ni au vote s'agissant de la gestion administrative de la collectivité, année 2016, dont il est responsable.

GESTION 2016 :

• Comptes administratifs et affectation des résultats

L'exécution budgétaire s'agissant du budget principal fait ressortir un excédent de fonctionnement de 532 167,19 € et un besoin d'investissement de 263 281,94 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 268 885,25 €. Concernant le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, l'exécution budgétaire fait ressortir un excédent d'exploitation de 276 866,56 € et un besoin d'investissement de 96 576,19 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 180 290,37 €.

Les comptes administratifs 2016 sont soumis au vote par M. CHAGNON ; ils sont approuvés à l'unanimité. Les résultats sont intégrés aux budgets prévisionnels 2017.

• Compte de gestion du comptable public

Les écritures comptables et résultats constatés aux comptes administratifs sont conformes aux écritures du comptable public. Le compte de gestion dressé par ses services, est approuvé à l'unanimité.

BUDGET 2016 et TAXES COMMUNALES :

Les subventions aux associations sont examinées en premier lieu. Un total de 87 914 € est inscrit à l'article 6574 du budget, sachant que les subventions réservées aux associations dont certains adjoints ou conseillers municipaux sont membres font l'objet d'un vote individuel, sans la présence du ou des élus concernés. Une augmentation significative de la subvention à l'OGEC Saint-Maurice au titre du contrat d'association s'explique par un nombre d'élèves, de maternelle surtout, plus élevé. La subvention à l'école de musique des Ramières est figée de 4 500 €. M. Louis QUAIRE exposera plus tard la gestion intercommunale de l'école, tandis que Mme Christel DUBOIS précisera les conditions générales de versement des subventions à la demande de Mme SEGUIN-MANCHON, notamment la production de justificatifs comptables et financiers.

En section de fonctionnement, l'on note une baisse des dotations de l'Etat (- 18 369 € par rapport à 2016, - 96 309 € par rapport à 2011) et une très légère hausse des recettes fiscales. Les dépenses sont quant à elles contenues autant que possible, par la révision de contrats de prestations notamment, mais beaucoup restent

obligatoires ou incompressibles. Le Maire rappelle en outre le coût engendré par l'organisation des activités périscolaires ou encore le recours de plus en plus systématique aux cabinets et autres bureaux d'études pour palier l'abandon des certaines missions autrefois exercées par les services de l'Etat. Il faut considérer la baisse des ressources financières globales (recettes diminuées, charges augmentées) de la collectivité plus que la seule baisse des dotations DGF et DSR octroyées par l'Etat explique le Maire à M. Christophe BURLING qui s'interrogeait sur les termes « 200 000 € en moins cette année » employés plus tôt par M. CROZIER.

Mme SEGUIN-MANCHON demande quelques explications s'agissant des dépenses de personnel, en hausse. L'augmentation des cotisations salariales et charges patronales, la réforme des carrières (PPCR) au 1^{er} janvier, le rattrapage de salaires des agents en congé de longue maladie, et les frais de personnel engagés pour l'opération de recensement 2017 expliquent en grande partie cette variation.

En section d'investissement, il convient avant tout d'enregistrer les dépenses engagées en 2016 à acquitter en 2017 (773 150,00 €) et de percevoir le solde de subventions correspondantes (165 036,00 €), soit un reste à réaliser négatif de 608 114,00 € constitué essentiellement de l'opération de construction de la salle d'animation, débutée en septembre 2016.

Les subventions d'équipement votées en 2016 à verser pour l'aménagement de la Véloдрôme (passage de la Riaille), pour l'aménagement de la placette entre les logements sociaux appartenant à Drôme Aménagement Habitat, et pour la sécurisation du passage à niveau Route de Grâne, sont réinscrites à hauteur de 101 280 € hors aides financières.

Des travaux d'amélioration sur le bâtiment école primaire publique sont programmés. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est envisagée pour sa rénovation globale et pour rechercher les possibles économies d'énergie. Sans attendre, une dernière partie de toiture sera changée et des travaux de mises en accessibilité seront effectués. Une salle de classe sera dotée d'un sol souple pour limiter le bruit et faciliter l'entretien. Le projet d'agrandissement de la cour de récréation reste quant à lui conditionné par le déplacement d'une conduite de gaz par GrDF, déplacement dont le chiffrage est à l'étude. En fonction du coût et/ou des délais, la Commune se donne la possibilité d'engager ou non les travaux, ou encore de programmer ceux relatifs à la transformation du bloc sanitaire sous préau. Les systèmes d'alarme des écoles seront remplacés. Enfin, il est prévu de changer les portes extérieures en bois de la cantine scolaire située à l'arrière du bâtiment, et de remplacer certains équipements de cuisine. Toujours pour l'école et pour suivre l'évolution technologique, la Commune s'engage à remplacer cette année quatre ordinateurs portables.

Concernant la voirie, plus de 100 000 € seront consacrés à l'entretien des voies et chemins communaux. Le marché accord-cadre à bons de commande étant arrivé à terme le 31 décembre 2016, un nouveau contrat doit être passé avec l'entreprise qui sera déclarée titulaire du marché après mise en concurrence. En parallèle, l'aménagement de la traverse du village va dépasser la phase études et entrer dans la phase programmation et mise en œuvre. La pose de la nouvelle signalétique a seulement débuté ; elle doit se poursuivre tout au long de l'année. La Commune est d'autre part engagée dans un programme « zéro pesticide » et va acquérir des équipements de désherbage, en principe subventionnés.

Le bureau de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a été provisoirement installé dans les locaux de la mairie en attendant la reprise de l'étanchéité du parvis situé au-dessus et la suppression des infiltrations d'eau.

L'aire de jeux extérieurs de l'Espace Saint-Joseph va être transformée. Quelques 46 000 € pourront être mobilisés pour un nouveau choix de jeux et de sols amortissants, le tout répondant aux normes spécifiques en la matière. L'implantation d'un terrain multisports est repoussée à 2018 en attendant la recherche de financements possibles et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et de son règlement qui influencera le projet.

La présentation du budget principal est terminée. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 812 194 €, sans augmentation des taux d'imposition communaux (Taxe d'hab. : 8,20 %, Taxe foncière bâti : 13,98 %, Taxe foncière non bâti : 40,57 %). Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 360 743 €, sans nouvel emprunt.

Le Maire interroge les conseillers pour recueillir leurs observations. M. BURLING redit que la construction d'une salle d'animation n'était pas, selon le groupe d'opposition, une priorité. Présenté au vote, le budget 2017 est adopté à 14 voix pour, et 3 voix contre composées de M. BURLING et Mme SEGUIN-MANCHON qui a voté en son nom et au nom de Mme CORNU-CHARRIER.

CIMETIERE ET COLUMBARIUM - TARIFS :

Le prix de la concession de cimetière (2 places) est fixé à 297 € au lieu de 255 €. Le prix d'une case de columbarium (2 urnes) est fixé à 342 € au lieu de 300 €. Les contrats souscrits ont une durée unique de trente

ans. Le Maire explique qu'il convient d'actualiser progressivement les tarifs pour s'aligner sur ceux pratiqués par les communes voisines et pour atténuer la charge financière que représente les aménagements à la charge de la Commune. Il propose donc de les augmenter cette année encore.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL VERSEE AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DES EAUX PLUVIALES :

Le Maire rappelle que l'établissement d'un budget annexe suppose que les dépenses de ce budget ne soient financées que par ses recettes (c'est-à-dire les redevances payées par les usagers du service). Ceci étant, il est possible de déroger à cette règle pour les communes de moins de 3 000 habitants d'une part, et en fonction de la texture des réseaux ; la gestion des installations liés au réseau unitaire induit un coût de collecte et de traitement des eaux pluviales ne pouvant être supporté par l'usager. Le Conseil municipal, décide par conséquent et à l'unanimité de fixer forfaitairement à 9 500 € le montant de la participation du budget principal 2017 versé au budget annexe de l'eau et de l'assainissement au titre des eaux pluviales.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2017 :

M. Christian SIRON, adjoint, est invité à présenter en détail le budget, notamment les dépenses engagées en 2016 (150 616,47 €) qui seront acquittées sur l'exercice 2017. En crédits nouveaux, sont inscrits 25 008 € pour l'élaboration de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement ainsi que des travaux à Margerie pour 4 853 €, des travaux d'extension de réseau assainissement pour desservir une future OAP (Opération d'Aménagement Programmée) aux Quatre Combes pour 63 506 €, et la création de cinq puits perdus pour capter les eaux parasites s'écoulant sur la route départementale n° 93 et l'Avenue Henri Seguin pour 27 564 €. D'autres projets s'ajouteront en cours d'année en fonction des devis demandés. A noter que le contrôle des hydrants (bornes incendie) fait l'objet d'une nouvelle réglementation ; il est désormais à la charge des communes conformément au nouveau règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. M. SIRON travaille sur le sujet avec le délégataire VEOLIA.

M. Denis CORNILLON s'interroge sur les recettes indiquées à zéro en 2016 concernant les branchements de constructions privées aux réseaux. M. SIRON répond qu'une vérification est en cours avec le délégataire et que la procédure administrative coordonnée avec les services communaux va être actualisée.

Mme Monique SEGUIN-MANCHON demande s'il est possible de dresser un état des dépenses engagées par la Commune se rapportant à la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) aux vues des sommes déjà acquittées (achat de terrain), celles figurant dans le budget principal 2017 (extension réseau électrique basse tension, terrassement voie d'accès, et dans le budget annexe (extensions réseaux eau et assainissement). Le Maire répond que ces équipements sont dimensionnés et indispensables à tout un secteur urbanisable et pas seulement à la MARPA.

La présentation du budget annexe est terminée. Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 299 924 €. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 441 641 €.

Présenté au vote, le budget 2017 est adopté à 14 voix pour et 3 abstentions (Mme SEGUIN-MANCHON, Mme CORNU-CHARRIER, M. BURLING).

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT POUR L'ELABORATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT :

M. Christian SIRON rappelle les délibérations du 05 septembre 2016 par lesquelles le Conseil municipal a confié l'élaboration de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement à VEOLIA pour les montants respectifs de 14 808 € TTC et 10 200 € TTC. Une demande d'aide financière a été déposée à l'Agence de l'Eau comme prévue. En plus des 50 % attendus, la Commune pourrait prétendre à 30 % supplémentaires du Département. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Le Maire revient sur les événements de ses derniers jours à savoir les tags à caractère anarchistes apposés dans la nuit du 4 au 5 avril dernier pour lesquels il a déposé plainte à la Gendarmerie, et les infractions et vols à la caserne des pompiers et au bureau de tabac-presses intervenus entre samedi 8 et lundi 10 avril. Il indique ensuite la fin de l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme et l'attente des conclusions du commissaire-enquêteur.

M. Jean-Michel CHAGNON souligne l'avancement des travaux de construction de la salle d'animation. La toiture va être posée ; elle comprendra des panneaux photovoltaïques.

Mme Jocelyne CASTON évoque le recensement de la signalétique non réglementaire (panneaux) qui va être effectué par les services de DDT. Une réunion sera ensuite organisée pour les artisans, commerçants et hébergeurs pour les sensibiliser aux infractions et risques d'amendes.

M. Christian SIRON explique les difficultés rencontrées dans la gestion des activités périscolaires. Des intervenants manquent. L'indiscipline des élèves est fréquemment relevée.

Mme Catherine BESSON annonce qu'un « chantier jeunes » se déroulera du 24 au 28 avril prochain et que quatre candidats ont été retenus, 2 garçons, 2 filles.

Mme Christel DUBOIS énumère les festivités à venir : la LAN pharaonique les 15, 16 et 17 avril, la Ronde alleixoise (VTT) du TGD le 1^{er} mai. Un bilan du Carnaval organisé le 25 mars sera bientôt dressé. Le forum des associations du 9 septembre est en préparation.

La séance publique a été levée à 22h50.